

# Les amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys

<https://www.amis-de-st-gildas.fr/>

Saint-Gildas de Rhuys, le 14 septembre 2019

Madame la Commissaire-Enquêtrice,

Je vous remercie pour l'échange que nous avons pu avoir lors de votre permanence du 19 août 2019 à la Mairie de Sarzeau, et comme convenu je vous transmets les observations et l'avis de l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuys sur le projet du SCOT GMVA (32 objectifs) et du PDU GMVA (21 actions) (ce courrier et 2 annexes)

Nous tenons à souligner également, ainsi que sur la double problématique d'une part de **la cohérence d'ensemble et de la hiérarchie des différents documents d'urbanisme** ( SRADDET, SDTANM, SDAGE, Charte PNR, PCAET, SCOT, PLH, SMVM, PDU, PLU, Aménagement foncier,..) et d'autre part de **l'absence apparente**, dans les documents mis à l'enquête, de **données initiales sur les ressources de base du territoire et leur usage** (voiries et circulation, réseaux de télécommunication, eau et consommations, énergie et consommations, foncier,..).

En effet celles-ci sont la **base fondamentale pour définir la capacité d'accueil du territoire de GMVA** et donc de garantir la soutenabilité à moyen et long terme du scénario de croissance mis à l'enquête en termes de capacité de production de l'ensemble des services nécessaires pour toutes les populations du territoire (résidents permanents, résidents alternés, résidents secondaires, personnes de passage...) notamment dans les zones touristiques soumises à une très forte saisonnalité.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que des **observations similaires avaient déjà été transmises en 2011 et 2016** lors des avis de notre association sur le SCOT de la CCPR (voir Annexe 2). Il nous semble que la raison principale de ce constat est la focalisation quasi unique d'une croissance s'appuyant sur la valorisation résidentielle du foncier plutôt que **de s'assurer de la qualité de la vie des résidents**, de son maintien, voire de son amélioration, la vocation de l'association depuis sa création sur la presqu'île de Rhuys il y a 50 ans. Plusieurs SCOT d'agglomérations en France et en Bretagne ont d'ailleurs fixé cet objectif de qualité de la vie au même niveau que l'organisation du territoire et la maîtrise de l'urbanisation.

Nous avons constaté depuis 50 ans des **avancées indéniables sur la qualité de la vie des résidents** de la presqu'île de Rhuys (Accessibilité ferroviaire, transport collectif, voiries communales, réseaux d'assainissement, implantation de commerces, équipements culturels et sportifs...).

Nous avons également mesuré les **risques que font porter à son territoire les évolutions climatiques, sa dépendance énergétique, la maîtrise de la ressource en eau, la faiblesse et les contraintes de son réseau de communication ( voirie et réseau de télécommunication)** face à la forte croissance constatée durant les 30 dernières années et celles encore trop élevées prévues dans le scénario de croissance de la presqu'île de Rhuys pour les 20 prochaines années ( près de 60% à Surzur, 40% au Tour du Parc, 30% pour Sarzeau et Saint-Armel, 15% pour Saint-Gildas de Rhuys et 10% pour Arzon).

Notre contribution portera sur un certain nombre d'observations générales et un avis sur les objectifs du SCOT et les actions du PDU à travers une **analyse de risques et d'impacts sur les principaux enjeux** de ces documents (Foncier, Voiries, Telecom, Eau, Energie, Economie, Emploi et Environnement) **en termes de ressources et d'usage supportables par le territoire et ses habitants dans la durée.**

## **1. Observations générales**

### ***Cohérence du scénario de croissance dans les documents d'urbanisme***

Le SCOT (Objectifs de développement du territoire) et le PDU (Plan d'action d'une politique de déplacement) sont 2 pièces de niveau différent de l'articulation globale des documents d'urbanisme.

La conduite de cette enquête conjointe est intéressante pour assurer la cohérence entre la politique de déplacements et les objectifs de croissance du territoire, mais aurait également méritée sur le même principe (à 2 mois près) d'être conjointe avec le PLH arrêté le 27 juin 2019 et le PCAET arrêté le 25 avril 2019 sans que ces documents provisoires et leur contenu soient cités de façon explicite en référence dans l'enquête conjointe.

Pour la compréhension des citoyens sollicités durant cette enquête, **l'absence de présentation de cette articulation et des données de base** qui la sous-tendent est un obstacle à la compréhension et l'adhésion des citoyens et nous avons pu le constater lors de notre récente assemblée générale du 13 août 2019 où nous étions sollicités au même moment sur un document aval, le schéma d'aménagement foncier de la Commune de Saint-Gildas de Rhuys dont les orientations doivent bien sûr prendre en compte les objectifs du SCOT pour assurer la cohérence, voire la compatibilité

De façon pragmatique, la préparation d'un PLUi à l'échelle de GMVA serait l'opportunité de consolider et/ou actualiser ces données de base pour disposer d'indicateurs identifiés et suivis dans la durée sur l'ensemble de ces enjeux. Cette proposition faite lors de notre avis de 2016 a d'ailleurs été reprise dans l'évaluation de l'Autorité environnementale.

### ***Absence de définition de la capacité d'accueil***

Ce constat, également porté par plusieurs personnes publiques associées depuis plusieurs années, fragilise à l'origine l'ensemble des objectifs et des propositions d'actions associées dans les documents mis à l'enquête en raison de l'impossibilité de garantir globalement et localement sur le territoire de GMVA la disponibilité des ressources nécessaires.

Nous rappelons que cette définition est bien sûr obligatoire légalement en application de l'article L.121.1 du Code de l'Environnement, mais surtout essentielle d'un point de vue démocratique pour que les citoyens aient une vision éclairée de l'avenir qui leur est proposé.

Nous notons l'absence de dispositif du type « tableau de bord » sur une période donnée et à partir de différents « indicateurs par commune ». Certains « indicateurs » seront communs à toutes les communes mais pas obligatoirement tous, en un premier temps... GMVA fait la somme de ces indicateurs communs et anime les résultats en les communiquant. Ils permettent au conseil et à son président de piloter « réellement » GMVA. Ces indicateurs seront votés par les conseils des communes puis par celui de GMVA... Voté en Conseil Municipal ce dispositif aura le mérite de la transparence pour la période retenue, et engagera les Maires devant leurs électeurs...et devant GMVA...en respectant la différence mais en favorisant une certaine « émulation ».

## **2. Observations sur le projet de SCOT GMVA**

Les observations sur le projet de SCOT sont synthétisées dans le tableau joint en Annexe 1 (Onglet N°1). Elles comportent un avis, des observations/recommandations liées à l'avis et une **analyse de risques et d'impacts sur les principaux enjeux** de ces documents (Foncier, Voiries, Telecom, Eau, Energie, Economie, Emploi et Environnement), notamment **en termes de ressources et d'usage supportables par le territoire et ses habitants dans la durée.**

### ***Observations sur la quantification et les indicateurs du SCOT***

Le SCOT doit permettre un suivi et notamment un bilan après plusieurs années et fournir un guide aux communes qui, le mettent en œuvre année après année.

L'absence de bilan des SCOT précédents (alors qu'une tentative de bilan est faite pour les PDU précédents) est un handicap majeur qui en fragilise les orientations puisque les repères (hors consommation foncière et logements) sont inexistantes (ex : fréquentation des commerces, trafic sur les axes suivant les périodes...). Indépendamment de la soutenabilité du scénario de croissance (Foncier/logement) car il n'y a pas de définition de la capacité d'accueil et des besoins de ressources supplémentaires), il rend surtout quasi-impossible les bilans à venir puisque les indicateurs ne sont pas définis (synthèse du diagnostic absente et manque d'études d'impact sur les ressources)

### ***Observations sur la projection de croissance des constructions sur la période 2020-2035***

En raison de l'absence d'indicateurs consolidés (les données se trouvent soit dans le diagnostic, soit dans le PLH, soit dans le DOO...) un tableau de synthèse a été établi pour les communes jugées les plus sensibles par l'Association pour mesurer l'évaluation de la pression foncière, de la construction et l'impact en terme de population qui doit recevoir des services qui constituent l'essentiel de la qualité de la vie sur ces territoires. Ce tableau de synthèse est dans l'onglet N°2 de l'Annexe 1.

### ***Préparation d'un PLUi GMVA***

L'hypothèse d'un PLUi pour GMVA, orientation prise par le Parlement pour simplifier l'administration territoriale et donner une meilleure lisibilité aux citoyens, ne semble pas avoir été prise en compte par les auteurs de ce projet. Il est fortement suggéré que cette option soit analysée et incluse dans le SCOT pour que les recommandations et orientations du SCOT préparent effectivement cette simplification administrative attendue depuis longtemps.

### ***Avis sur les 32 objectifs du SCOT***

Globalement l'analyse conduit à un avis favorable sur 8 objectifs, un avis défavorable sur 9 objectifs et un avis réservé, voire très réservé sur 15 objectifs (voir détail Onglet N°1 Annexe 1)

En synthèse l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuys émet un avis défavorable sur le projet de SCOT soumis à l'enquête conjointe avec le PDU, notamment en raison du manque de modération sur la croissance des logements, en dépit du ralentissement du prélèvement foncier, et surtout en raison de l'absence de prise en compte des principaux enjeux de qualité de la vie et des indicateurs associés sur les ressources prélevées ne permettant de confirmer la soutenabilité dans la durée du scénario de croissance. Pour de nombreux objectifs, l'Association a fait des propositions pour la mise en œuvre (Voir Annexe 1), et notamment l'établissement d'un PLUi GMVA. Par ailleurs L'association émet le regret qu'une vision globale et synthétique n'ait pu émerger face aux enjeux croisés du PCAET et du PLH.

### **3. Observations sur le projet de PDU GMVA**

Les observations sur le projet de PDU sont synthétisées dans le tableau joint en Annexe 1 (Onglet N°3). Elles comportent un avis, des observations/recommandations liées à l'avis et une **analyse de risques et d'impacts sur les principaux enjeux** de ces documents (Foncier, Voiries, Telecom, Eau, Energie, Economie, Emploi et Environnement), notamment **en termes de maîtrise des circulations et potentiel de report modal sur les différentes parties du territoire.**

#### ***Observations sur la quantification et les indicateurs du PDU***

Le PDU doit permettre un suivi et notamment un bilan après plusieurs années et fournir un guide aux communes qui, le mettent en œuvre année après année. L'absence de données sur les linéaires d'infrastructure, du nombre de trajets de TC des passagers\*Km suivant les différents modes et T\*km pour les marchandises réduit le potentiel de suivi et de mise en œuvre des mesures proposées pour avoir une vision globale de l'évolution comme projeté en page 17. L'absence de ces indicateurs rend quasi-impossible les bilans à venir.

#### ***Avis sur les 21 mesures du PDU***

Globalement l'analyse conduit à un avis favorable sur 8 mesures, un avis défavorable sur 3 mesures et un avis réservé sur 15 mesures (voir détail Onglet N°3 Annexe 1). En synthèse l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuy s'émet un avis favorable avec réserves sur le projet de PDU soumis à l'enquête conjointe avec le SCOT, et souhaite d'une part qu'un plan d'action et de suivi soit mis en place et communicable à tous les citoyens, et d'autre part que les outils de communication (notamment une application TC/Intermodalité) soient rapidement mis en œuvre pour que les mesures puissent prendre leur effet et réduisent la pression très forte actuellement de la voiture notamment sur les axes routiers principaux, et tout particulièrement la connexion entre Vannes et la presqu'île de Rhuy

En raison de l'avis défavorable émis sur le SCOT, ceci représente un risque additionnel (non évalué dans l'analyse du PDU) sur la soutenabilité des réseaux dans la durée

#### **Conclusions générales de l'enquête conjointe SCOT/PDU GMVA**

*En synthèse l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuy s'émet un avis défavorable sur le projet de SCOT et un avis favorable avec réserves sur le projet de PDU dans le cadre de l'enquête conjointe du SCOT et du PDU.*

*Par ailleurs l'Association souhaite qu'un PLUi GMVA soit rapidement mis en place pour disposer d'indicateurs précis et cohérents pour l'ensemble des communes et en cohérence avec la totalité des documents d'urbanisme communs, existants et en cours de finalisation, relatifs aux remboursements fonciers, au suivi des logements anciens et nouveaux, aux déplacements et axes de circulation notamment les circulations douces (vélo et chemins ruraux), aux usages de l'eau, aux réseaux de communications (GSM et fibre), au parc naturel du Golfe du Morbihan et au Schéma de Mise en valeur de la Mer.*

Bien cordialement,

Le Président de l'Association des Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuy  
Nicolas Bour

## Annexe 2 : Avis sur le Rapport de présentation SCOT CCPR version arrêté du 8 janvier 2016

Ces commentaires spécifiques, en général les plus importants, doivent être complétés sur certaines thématiques par les observations et avis faits sur les 62 prescriptions du DOO. Par ailleurs, comme le rapport aborde certaines thématiques de façon diffuse et dans différents chapitres du rapport, comme l'ont aussi rappelé plusieurs PPA, des problèmes importants de cohérence et de lisibilité entachent de façon significative la lecture et la compréhension du rapport de présentation.

P14 Tableau de l'évolution démographique : Comme mentionné dans l'avis du préfet, l'absence de prise en compte de l'évolution de la population des résidences secondaires fausse très largement le raisonnement du SCOT qui doit prendre en compte pour l'évaluations des besoins, le calcul des ressources nécessaires et de la capacité d'accueil la totalité des habitants de la presqu'île. Ceci est d'autant plus nécessaire que le SCOT constate une augmentation forte de la durée de présence des résidents secondaires qui peut atteindre 8 mois par an. Pour les trois communes (Arzon, Saint-Gildas de Rhuys, Sarzeau) cela correspond à un minimum de 12925 personnes supplémentaires (sur la base des calculs de DGF 1, 1 hbt /résidence secondaire) soit 113% de la population principale et beaucoup plus si on comptait la fréquentation réelle (>1,1...) des résidences secondaires.

P19 Nombre moyen de personnes par ménages : Le nombre constaté durant la période est de 2 ménages par logement principal alors que le calcul du nombre de résidences principales (p225) est de 1,45 personnes par logement, ce qui revient à augmenter artificiellement de 38% le nombre de résidences principales nécessaires et donc biaiser les besoins sur une période de 18 ans.

P25 : Prospective pour la presqu'île de Rhuys : La croissance retenue pour la prospective à 18 ans conduit à un taux de croissance moyen annuel de 1,67%, alors que le constaté sur la période 2006-2011 est une tendance lourde de réduction à 1,1% après une pointe autour de 2% entre 1980 et 2005 (période d'urbanisation non maîtrisée). Les projections faites par l'association lors du SCOT initial étaient autour de 1% et ont été confirmées par les faits. Dans la réalité (données INSEE) les croissances ont été entre 2008 et 2013 de +0,7% à Sarzeau, +0,4% à Sant-Gildas de Rhuys, -0,5% à Arzon, de 2,2% à Le Tour du Parc et 1,1% à St Armel **soit 0,65% par an pour la CCPR pour les 5 dernières années**. La croissance de 1,67% de la CCPR est très probablement irréaliste et ne pourrait être justifiée que par des actions majeures et très structurantes en faveur de l'emploi sur la presqu'île qui n'apparaissent pas dans les hypothèses du SCOT. Combinée avec la sous-estimation du nombre d'habitants par logement, cela conduit, si la croissance démographique n'est que de 1% (soit 50% de plus que les 5 dernières années...), à une surestimation très forte de 180% du besoin en nombre de résidences principales à construire (1320 au lieu de 2376). Par ailleurs il est peu probable que la croissance des résidences secondaires continue sur le rythme des décennies précédentes, mais plutôt que des résidents secondaires deviendront des résidents principaux avec l'augmentation de la durée de vie de la population française (phénomène constaté à St Gildas de Rhuys depuis au moins 2 décennies). Par ailleurs les croissances de St Armel et du Tour du Parc reflètent des potentiels fonciers et une proximité de Vannes, alors que les taux de l'extrémité de la presqu'île reflètent l'éloignement de Vanes et la saturation de ces espaces. L'augmentation de près de 50% de la vacance en 5 ans devrait plutôt conduire à des réflexions sur la restructuration du bâti existant plutôt qu'une nouvelle consommation foncière (un bien qui ne peut se régénérer...)

P28 à 36 Approche socio-économique de l'armature urbaine. L'approche peut paraître très séduisante pour mesurer les enjeux de l'intégration de la CCPR au sein de l'agglomération de Vannes, mais la méthode « des matrices de Bertin » et surtout les indicateurs utilisés pour la mettre en œuvre semblent ésotériques, peu convaincants et rarement utilisés pour de tels exercices. Les résultats semblent surprenants quand ils conduisent à affirmer que le potentiel touristique de Sarzeau est 270% supérieur à celui d'Arzon et de

Sant-Gildas de Rhuys, ce qui semble en contradiction avec les implantations de résidence secondaire et les activités touristiques de la presqu'île

L'absence d'indication de la méthode de calcul de chacun des indicateurs depuis les indicateurs de population et d'emplois jusqu'à ceux sur les déplacements et le tourisme et les sources utilisés pour les calculer rend très opaque la méthode, même pour des spécialistes, et totalement incompréhensible pour le citoyen de la presqu'île. De même les méthodes d'addition (directe et sans pondération alors que les valeurs unitaires sont très différentes) des indicateurs et les seuils de classement en catégories de la page 35 créent un doute sérieux sur la fiabilité de la méthode et les résultats présentés.

P40 à 49 : Mobilité et déplacements : La structuration de ce chapitre, les thèmes abordés, l'absence de suivi et de présentation des indicateurs du PGD adopté en 2012 et tout simplement le poids de ce chapitre reflètent un manque d'analyse inquiétant sur un des critères les plus structurants de l'évolution d'un espace déjà saturé sur une période de 18 ans. Cette absence, à elle seule, pourrait justifier l'annulation du SCOT si le document n'était pas repris de façon adaptée aux enjeux et aux contraintes d'une presqu'île. Il conviendrait en effet que les thématiques suivantes soient traitées de façon précise et prospective sous forme de scénarios et de propositions à partager ensuite avec Vannes Agglo et le département du Morbihan :

- a) Bilan quantifié suivant les périodes de l'année et sur une durée d'au moins des 20 dernières années (la période de prospective) des circulations, accidents et contraintes en s'appuyant sur les données des services de l'Etat et du département ;
- b) Scénarios d'offres de service pour réduire les besoins de déplacements ;
- c) Scénarios d'offres de transport en commun pour réduire l'usage de la voiture individuelle en s'inspirant d'expériences réussies pour des communes similaires en France et en Europe ;
- d) Développement des circulations douces et de l'écomobilité en période courante et période estivale (solutions différentes et complémentaires) ;
- e) Traitement spécifique, anticipé et systématique des événements et/ou période de pointe conduisant à des concentrations importantes sur la presqu'île ;
- f) Traitement dédié et intégré des échanges avec les îles avoisinantes ;
- g) Solutions de stationnement établies en lien avec les orientations de mobilité et pas « a priori » hors démarche structurée (sinon risque important d'erreurs sur les localisations des stationnements) ;
- h) Intégration dans cette démarche de la prise en compte d'une valorisation du PNR du Golfe du Morbihan qui renforcera les besoins et permettra de structurer les enjeux (PGD établi avant l'établissement de la charte du PNR)

Face aux enjeux de cette thématique pour garantir un développement harmonieux et durable de la presqu'île, de ses habitants et de ses entreprises, **un investissement spécifique en études et une reprise du PGD, en lien étroit avec le département, la CCI et les organismes professionnels est plus qu'une nécessité, c'est une exigence pour disposer d'une base solide pour la révision du SCOT.**

P81/91 Tourisme et activités nautiques : L'association partage très largement l'avis du Préfet qui considère que l'attractivité touristique de la presqu'île est largement sous-analysée dans le rapport de présentation, peu structurée dans le PADD et fait l'objet d'une faible prise en compte dans les prescriptions, notamment dans son lien avec le Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan

L'association des Amis de Saint-Gildas et de la presqu'île de Rhuys s'étonne en plus du peu de caractérisation de l'identité de la presqu'île de Rhuys dans ses caractéristiques naturelles, culturelles, sociales, urbaines et architecturales qui en font un lieu unique, encore préservé et d'exception au sein du patrimoine breton. Elle a largement contribué, entre Golfe et Baie de Quiberon, au classement retenu du PNR du Golfe du Morbihan. Les contributions des 5 communes sont à la fois très différentes et très complémentaires pour créer une véritable identité reconnue de la presqu'île. L'étude réalisée durant l'été 2012 par l'association des Amis de Saint-Gildas à l'échelle de la commune de Saint-Gildas de Rhuys est jointe à titre d'exemple en Annexe 4 et présente une caractérisation de l'identité de saint-Gildas de Rhuys et de ses environs, et un certain nombre de recommandations (chap. 10) sur les volets attractivité touristique, mobilité, maîtrise de l'urbanisme, qui pourraient être reprises dans les orientations du SCOT si elles sont partagées par les autres communes

P152/157 Horizons et paysages : Cette section qui caractérise fortement l'identité de la presqu'île et son attractivité touristique est sous-analysée (5 pages...) et très peu caractérisée. On attendait, comme pour le bâti un travail de caractérisation des perspectives et de ces cônes de vues, une typologie pour ensuite les valoriser et les protéger dans le travail de prescription urbaine.

L'aspect normatif du SCOT permet de plus de fournir une cohérence dans l'appréciation au sein de chaque commune et de contribuer à fournir une image et une perception commune dans le cadre de la structuration du PNR du Golfe du Morbihan.

Il est recommandé de compléter substantiellement cette section qui ne peut en aucun cas se résumer à 2 perspectives simplistes de la page 154 et à une carte de flèches dont même le sens et l'orientation sont incompréhensibles, car non caractérisées. De même la grille des atouts et enjeux en page 157 est totalement incompréhensible, d'une faiblesse surprenante pour un tel document, dénuée de sens et contribue à déformer la réalité des qualités intrinsèques de la presqu'île.

Les principales pistes de caractérisation et de méthode, pour reprendre cette analyse sous la direction d'un paysagiste ou d'un architecte en lien avec la DREAL et la DRAC pourraient être les suivantes :

- a) Diagnostic et identification des perspectives (photos) en lien avec les territoires proches et lointains et les situations de fréquentations ;
- b) Localisation de ces cônes de vues sur les circulations piétonnes (notamment chemins ruraux et côtiers), à vélo et en voiture ;
- c) Hiérarchisation des enjeux naturels et urbains à partir des critères identifiés aux points a et b ;
- d) Définition des principes applicables dans les PLU pour valoriser et protéger les perspectives ;

Cet exercice représente un enjeu stratégique pour les communes de la presqu'île pour affirmer leur positionnement unique au sein du PNR et dans la fusion avec Vannes Agglo.

P159/162 : Caractérisation de l'usage et de l'artificialisation des espaces : Ces cartes intéressantes dans le principe ne permettent pas de comparer l'évolution depuis 30 ans pour poser un diagnostic et devraient, a minima reprendre les densités brutes à l'hectare pour différencier les niveaux d'artificialisation au sein des communes et entre communes. De ce fait aucune analyse, ni constat ou orientation n'est tirée de ce rapport et ne fait pas l'objet d'orientations d'aménagement dans le PADD. Cela donne l'impression étonnante que « l'on ne veut pas savoir » ce qui s'est passé, pourquoi et comment inverser les tendances et que la seule solution est de « s'accrocher » aux densités recommandées dans la charte du PNR.

P176/182 : Ressources en eau potable : Ce chapitre se résume à 6 pages qui ne décrivent pas les enjeux structurants de consommation d'eau potable et qui comportent des erreurs de calcul grossières (prise en compte des abonnements des résidents secondaires sur 365 jours) conduisant avec une valeur de 80l/hbt/j sous-estimant de façon majeure les consommations réelles par Hbt\*jour. En prenant 45 jours moyen d'occupation pour les résidences secondaires (3,5 hbt/résidence) et 1,9 hbt/résidence principale sur 365 jours on arrive à des chiffres variant suivant les communes entre 145 et 195 l/hbt/jour, donc plutôt au-dessus des moyennes nationales

Il est donc nécessaire, contrairement aux conclusions du rapport de présentation de définir une stratégie pour diminuer la pression sur la ressource qui vient de loin ; la carte de la page 179 est symptomatique de la faiblesse de la réflexion sur le sujet. Par ailleurs le taux de perte de 12% est très proche du taux maximum de perte fixé à 15% par l'ONEMA en 2014. Une stratégie complémentaire de ressource en eau serait de systématiser (voir imposer) sur les constructions neuves les systèmes de récupération d'eau de pluie (usage non alimentaire : nettoyage, WC, jardins, ...) voire de réfléchir comment récupérer les eaux de ruissellement et de pluie pour les traiter ensuite. Plus de 62 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont tombés sur la presqu'île en 2015 et la consommation est de moins de 2% de ce volume. Pour Arzon la consommation représente près de 6% du volume d'eau tombé à Arzon. La réduction des consommations et la récupération des eaux de pluie sont 2 pistes importantes, non mentionnées dans le rapport, pour réduire la pression sur cette ressource fragile et lointaine.

P183/184 : Ressources énergétiques : Ce chapitre réduit à 2 pages ne fournit aucune donnée sur la consommation de la presqu'île et quelques lignes de généralités sur les énergies renouvelables. Un tel constat est inacceptable face aux enjeux de transition énergétique et à la nécessaire mise en œuvre des politiques publiques. Une étude sérieuse du potentiel d'énergies renouvelables, et notamment du potentiel d'énergie hydrolienne grâce aux cycles de remplissage du Golfe du Morbihan, est à conduire en urgence avec le département et les opérateurs, d'autant que les solutions industrielles sont matures, testées et largement présentées lors de la COP 21 au niveau français et international.

P199/206 : Gestion des déchets : Ce chapitre est très succinct sur l'évolution des tonnages durant les dernières années, les plans de tri et de collectes et sur les actions de valorisation à l'échelle du territoire de Rhuys. Le chiffre de consommation par habitant et par an (calcul sur le même principe que pour l'eau) conduit à un volume élevé de 1393 kg/hbts/an (et non 964) soit 3,8 kg/pers/jour. Si l'évolution des productions de déchets ménagers a baissé, ils ne représentent qu'une faible part des déchets globaux. Des actions de réduction des déchets (individuelles et collectives par exemple pour les marchés) pourraient faire baisser ce chiffre élevé. Les déchets provenant des activités nautiques (notamment les boues portuaires) ne semblent pas traités dans le rapport alors qu'ils posent une problématique majeure non résolue à ce jour et très sensible pour les habitants et les pêcheurs qui ont constaté la stérilisation d'une partie de Morbraz entre Houat et le Grand Mont à la suite des dépôts des boues du port de la Trinité.

P213 : Une information sur l'évolution du niveau de la mer et son impact sur la presqu'île devrait être réalisée

P225/232 : Les fondements du projet ont été remis en cause dans l'analyse des hypothèses précédentes (croissance et répartition urbanisé/non urbanisé) et le projet doit être revu, ce qui conduit à un avis négatif sur le rapport ;